

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE – TENUE LE 18 MARS 2022, À 14 H 00

14 H 00- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 mars 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2022
3. Modification du Règlement numéro 916 décrétant un emprunt de 8 660 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres)
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 18 mars 2022